

N°/Réf. : 01/MINTOUR/CAB/SF/DCP/BYE

COMMUNIQUE DU MINISTRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Maroc en matière de tourisme, **Monsieur Siandou FOFANA, Ministre du Tourisme et des Loisirs** informe que son département Ministériel organise un test de sélection pour une formation aux diplômes de Techniciens Spécialisés en Tourisme et en Hôtellerie au Royaume du Maroc au titre de l'année académique 2021-2022.

Peuvent faire acte de candidature les postulants qui remplissent les conditions suivantes :

- 1- Etre de Nationalité Ivoirienne
- 2- Etre titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat marocain (séries A1, A2, B, C, D, G2, E et BT Comptabilité) des sessions 2016 ; 2017 ; 2018 ; 2019 et 2020
- 3- Avoir un âge inférieur ou égal à 25 ans
- 4- Avoir la motivation, la vocation et les aptitudes requises pour l'exercice d'un métier du secteur du tourisme et de l'hôtellerie
- 5- Jouir d'une bonne santé physique et mentale
- 6- Jouir de ses droits civiques
- 7- S'acquitter du droit de participation au test
- 8- Présenter la preuve financière de l'achat du billet d'avion aller-retour
- 9- Présenter son carnet de vaccination à la covid-19

La liste des dossiers à fournir est à retirer à la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation, sise Plateau, Immeuble Nour Al Hayat, 6^{ème} étage, à compter de la diffusion du présent communiqué.

Les dossiers dûment remplis doivent être déposés à ladite Direction au plus tard **le Vendredi, 02 juillet 2021**, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire appeler aux numéros suivants :
27 20 21 87 17 / 05 55 99 70 76 / 01 01 27 00 55 / 07 08 77 77 56.

Fait à Abidjan, le **27** **MAT** **2021**



Siandou FOFANA
Siandou FOFANA

Abidjan, le 27 MAT 2021

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE FORMATION DE TECHNICIENS
SPECIALISES EN TOURISME ET EN HÔTELLERIE A L'OFPPT DU ROYAUME DU MAROC**

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs de Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) du Royaume du Maroc, organise la dixième édition du test de sélection pour la formation aux Diplômes de Techniciens Spécialisés en Tourisme et en Hôtellerie, dans les structures de cette Institution, au Maroc.

Cette opportunité d'études qui s'étendra sur la période 2021-2023 est destinée aux candidats désireux de poursuivre leur carrière dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.

1/ CONDITIONS GENERALES DE SELECTION

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Avoir un âge inférieur ou égal à 25 ans ;
- Être Titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat marocain (séries A1, A2, B, C, D, G2, E et BT Comptabilité) des sessions 2016 ; 2017 ; 2018 ; 2019 et 2020 ;
- Être reconnu en bonne santé physique et mentale ;
- Avoir le profil requis et faire preuve de motivation pour l'exercice d'un métier du secteur ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- S'acquitter du droit de participation au test qui s'élève à 25 000 FCFA non remboursable ;
- Achat du billet d'avion aller-retour (remboursable en cas d'échec) ;
- Présenter son carnet de vaccination à la Covid-19

2/ MODALITES DE PRISE EN CHARGE

2-1 Charges des organisateurs du projet (Royaume du Maroc et République de Côte d'Ivoire)

- Les frais de formation ;
- Les frais d'hébergement (en régime internat).

2-2 Charges des parents

- Les frais d'établissement de pièces administratives (passeport, carte de séjour et autres) ;
- L'achat du billet d'avion (aller et retour) sur deux (02) ans, effectué en une fois ;
- Les frais d'inscription ;
- Les frais de tenue vestimentaire ;
- Les frais de fournitures scolaires ;
- Les frais de séjour hors de l'établissement durant les périodes de congé ;
- Les frais d'assurance maladie, de sinistre et de rapatriement en cas de maladie grave ou de décès.

3/ TEMPS DE SEJOUR AU ROYAUME DU MAROC

Les étudiants ne séjourneront au Royaume du Maroc dans le cadre de ce programme que le temps de leur formation, prenant en compte la période de formation en résidentiel et les stages pratiques en entreprises.

Ils sont tenus de regagner la Côte d'Ivoire une fois les résultats de leur examen de fin de cycle proclamés.

Conformément au cycle de formation auquel il participe, la durée du séjour de chaque étudiant est en principe de deux (02) ans, sauf dérogation particulière, accordée par les autorités de l'OFFPT (cas de redoublement).

4/ GESTION DU TEST DE SELECTION

Afin de garantir le bon déroulement du test de sélection, un secrétariat, une équipe de surveillance et un jury sont mis en place par le Directeur de Cabinet.

5/ DOSSIER DE CANDIDATURE

La liste des pièces constituant le dossier de candidature à fournir est à retirer à la **Direction de la Coopération et de la Professionnalisation**, sise à l'Immeuble Nour Al Hayat, 6^{ème} étage, dès la diffusion, du communiqué du Ministre du Tourisme et des Loisirs.

❖ LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVANT LE TEST DE SELECTION

1. Une copie du baccalauréat ou du relevé de note tenant lieu d'attestation de réussite légalisée ;
2. Une copie certifiée conforme du passeport (4 premières pages en couleur) ;
3. Un dossier médical (avec les résultats des analyses effectuées) attestant que le stagiaire n'a pas de maladie grave transmissible ou contagieuse, délivré par un médecin assermenté (voir la DCP) ;

4. Une fiche d'attestation sur l'honneur, dûment remplie, signée et légalisée ;
5. 4 photos d'identité du même tirage ;
6. Deux (02) formulaires légalisés de l'engagement individuel signés par le candidat ;
7. Deux (02) formulaires légalisés de l'engagement parental signés par le parent ou le tuteur légal ;
8. Un (01) extrait de Casier Judiciaire de moins de 6 mois ;
9. Un reçu de paiement du droit d'inscription au test (25 000 F CFA) ;
10. Un reçu du billet d'avion aller-retour (remboursable en cas d'échec) ;
11. Un carnet de vaccination à la covid 19 ;
12. Une demande manuscrite motivée adressée à Monsieur le Ministre du Tourisme et des Loisirs.

NB : Le dossier de candidature dûment rempli, doit être déposé à ladite Direction, au plus tard le **vendredi, 02 juillet 2021, délai de rigueur**. S'adresser aux contacts suivants :

27 20 21 87 17 / 05 55 99 70 76 / 01 01 27 00 55 / 07 08 77 77 56.

❖ **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN CAS D'ADMISSION AU TEST DE SÉLECTION**

1. L'original du passeport ;
2. L'original du Diplôme du Baccalauréat ou tout document original en tenant lieu ;
3. Un (01) carnet de vaccination (carnet international actualisé) ;
4. Huit (08) photos d'identité du même tirage ;
5. Quatre (04) copies récentes de l'acte de naissance (moins de 3 mois) ;
6. Un (01) billet d'avion aller-retour à acheter avant le départ, auprès d'un opérateur désigné ;
7. Un (01) contrat d'assurance maladie et sinistre (indicatif).

6/ EVALUATION DES CANDIDATS

L'évaluation se fera en deux (2) phases : 1) l'examen de dossiers, 2) le Test d'évaluation.

6-1/ PHASE I : Examen de dossiers de candidature

Le dossier de chaque candidat sera validé ou éliminé, sur la base de critères bien définis après son examen par une équipe du secrétariat.

L'examen du dossier de candidature porte sur la conformité des pièces constitutives, sur les informations relatives aux performances scolaires, mais aussi sur la lettre de motivation et sur les atouts que présente le CV du candidat.

Sont éliminatoires à ce stade :

- Un noircissement ou un défaut de casier judiciaire ;
- Un défaut de l'une des pièces fournies ;
- Une incongruité dans les informations fournies ;

- Une non-conformité des pièces par rapport aux critères d'éligibilité ;
- Une défaillance physique ou psychologique du candidat constatée par le dossier médical ;
- Le constat de plus de dix (10) fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, dans la demande manuscrite.

Les candidats qui auront été retenus à l'issue de l'examen de leurs dossiers, par le comité de candidatures, seront autorisés à subir le test d'évaluation.

6-2/ PHASE II : Test d'évaluation

Le test d'évaluation comprend deux types d'épreuves : des épreuves écrites et des épreuves orales.

6-2-1 Epreuves écrites

Les épreuves écrites porteront sur les disciplines suivantes :

- Dictée ou mise au net (01 h 00) ;
- Connaissances générales (01 h00) portant sur des questions d'actualité : (Géographie Histoire, Droit, Economie, Science, etc.) ;
- Connaissances techniques en Tourisme et hôtellerie (01 h 30 mn) ;
- Connaissances en Anglais (01 h 00).

Chacune des épreuves écrites sera notée sur 20 points et affectée du coefficient 1 sauf l'épreuve de spécialité affectée du coefficient 2.

Les candidats composeront ensemble dans les mêmes conditions, au même moment et dans des salles d'examen dans le strict respect des mesures barrières.

6-2-2 Epreuve orale : (Coefficient 1)

L'épreuve orale qui porte sur deux matières (Français et Anglais), se déroulera de la façon suivante :

- Les candidats passeront chacun à tour de rôle devant un groupe d'examineurs en Français puis en Anglais.
- Chaque groupe d'examineurs interrogera le candidat pendant 10 minutes maximum, après la préparation pendant 05 mn d'un sujet tiré au sort, dans le domaine de la culture générale, du tourisme, de l'histoire, de la géographie, de la science, etc.
- Le candidat sera noté sur 20 points et chacune des deux disciplines affectées d'un coefficient 1.

7/ RESULTAT

Toute note inférieure ou égale à 05/20, à l'écrit ou à l'oral est éliminatoire.

Pour être définitivement admis, il faut :

- Avoir obtenu une moyenne globale cumulée des deux phases d'épreuves, supérieure ou égale à 12 /20 ;
- Être parmi les cinquante (50) premiers candidats ayant réalisé les meilleures performances.

Les résultats seront proclamés par voie d'affiche et par ordre de mérite.

En cas de non obtention du nombre prévu de candidats, le jury peut en toute souveraineté, en toute responsabilité et impartialité, recourir à un repêchage ou à l'organisation d'un second test, dont il définira les conditions et modalités.

Dans ce cas, le rapport du Président du Jury en fera mention.

8/ DISPOSITIONS FINALES

La Direction de la Coopération et de la Professionnalisation, sur instructions du Cabinet se chargera de transmettre les résultats et les dossiers des candidats à la partie marocaine.


Le Directeur de Cabinet

KOUASSI Kakou Camille